

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1526

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 32, supprimer le mot :

« conjointes »

II. – En conséquence, compléter ce même alinéa par le mot :

« conjointes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel